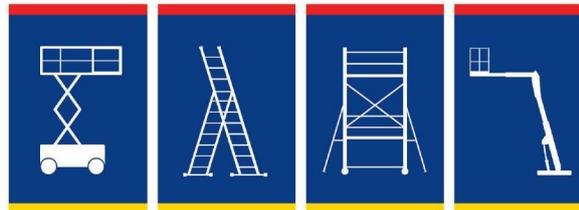




Accès & Elévatique SA

Chemin Mont-de-Faux 2
1023 Crissier

Tél 021 711 77 77
Fax 021 711 77 78
info@elevatique.ch
www.elevatique.ch



Des Hommes à la Hauteur

FORMATION "IPAF" QUE DIT LA LOI

Article 82-1 de la LAA, article 6 & 8 OPA selon la directive EKAS 6512-5.5.

Les entreprises qui emploient des opérateurs de PEMP, doivent satisfaire aux prescriptions des articles 6 et 8 de l'OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents) : *L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leurs activités et instruits des mesures à prendre pour les prévenir. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail ; elles doivent être répétées si nécessaire. L'employeur veille à ce que les travailleurs observent les mesures relatives à la sécurité au travail. L'information et l'instruction doivent se dérouler pendant les heures de travail et ne peuvent être mises à la charge des travailleurs.*

CONSEQUENCE DE LA LEGISLATION

Seules les personnes qui ont suivi régulièrement des cours de formation et qui ont réussi l'examen correspondant sont autorisées à conduire des plates-formes élévatrices mobiles.

POURQUOI UNE FORMATION

Les Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes, PEMP, permettent le travail en hauteur d'une ou de plusieurs personnes. Leur utilisation comporte des risques : Renversement suite mauvaise manipulation, chute de personnes ou d'objets, renversement pour une utilisation sur sol instable, risques de collision ou de contact électriques, etc.... Le législateur accorde une grande importance à la prévention des accidents (OPA art. 8). C'est pourquoi la loi impose une formation adéquate pour conduire ce type d'engins. Ces exigences ont été confirmées par l'arrêté U203 du Tribunal fédéral des assurances.

A QUI S'ADRESSE CES FORMATIONS

La formation est destinée aux collaborateurs utilisant des PEMP dans l'exercice de leur travail. La formation pratique sera donnée sur un ou plusieurs types d'engins (nacelle à ciseaux, nacelle à bras articulés, nacelle avec stabilisateurs, etc...) précisés dans la fiche d'inscription. L'examen pratique portera sur le ou les engins dont l'opérateur aura suivi la formation. Un petit test d'aptitude sera organisé au début du cours pour situer le niveau.

QUEL EST L'OBJECTIF DES FORMATIONS

Répondre à la MSST (Directive d'appel à Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail). Prévenir les accidents, qui coûtent cher humainement et économiquement. Protéger le conducteur de PEMP et les personnes alentour. Rendre le conducteur de PEMP attentif à ses responsabilités. Utiliser à meilleur escient les divers types d'engins. Eviter les dégâts matériels.

QUELLE MATIERES SONT TRAITÉES.

Bases légales, responsabilités et droits du conducteur. Classification des plates-formes. Construction des plates-formes. Transport et chargement des plates-formes.

Mise en marche et contrôles. Risques selon l'environnement de travail. Choix, utilisation et application. Charges et forces. Diagrammes d'utilisation. Nacelles particulières

TYPE OU CATEGORIE DE FORMATION.

1a Statique verticale

1b Statique multidirectionnelle

3a Mobile verticale

3b Mobile multidirectionnelle

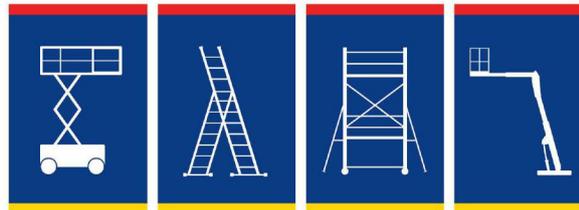




Accès & Elévatique SA

Chemin Mont-de-Faux 2
1023 Crissier

Tél 021 711 77 77
Fax 021 711 77 78
info@elevatique.ch
www.elevatique.ch



Des Hommes à la Hauteur

TESTS

La formation et les tests théoriques ont lieu le matin en début de formation et les tests pratiques ont lieu à la suite de la formation théorique. Si l'écrit pose un problème, l'instructeur est autorisé à questionner un opérateur oralement. Les résultats sont donnés immédiatement. Une attestation de cours ou une licence valable dans toute la Suisse est attribuée à toute personne ayant suivi une formation et réussis le test théorique et pratique. La licence est distribuée directement par l'organisation IPAF. L'employeur est avisé du résultat de la formation.

Formation E-Learning est une formation avec la théorie effectuée par l'opérateur en ligne avec son matériel informatique. A la suite de celle-ci, l'opérateur effectue chez **Accès & Elévatique SA** ou sur site avec l'instructeur un test théorique final. En cas de réussite de ce test, l'opérateur effectue un test pratique avec les machines correspondantes aux catégories requises et en présence de l'instructeur.

PRIX DE LA FORMATION

Le prix de la formation dans notre centre de formation est par opérateur :

fr. 490.00 pour 1 catégorie (*E-Learning fr. 320.00*)

fr. 580.00 pour 2 catégories (*E-Learning fr. 400.00*)

fr. 640.00 pour 3 catégories (*E-Learning fr. 450.00*)

fr. 690.00 pour 4 catégories (*E-Learning fr. 490.00*)

Le montant facturé est dégressif selon le nombre de formation, il comprend la formation, les tests théoriques, pratiques, la mise à disposition des machines, des locaux de formation et du repas de midi.

Le prix de la formation dans vos locaux avec vos machines est par opérateur :

fr. 400.00 pour 1 catégorie (*E-Learning fr. 300.00*)

fr. 480.00 pour 2 catégories (*E-Learning fr. 330.00*)

fr. 540.00 pour 3 catégories (*E-Learning fr. 360.00*)

fr. 590.00 pour 4 catégories (*E-Learning fr. 400.00*)

Les frais de déplacement ne sont pas compris. Le montant facturé est dégressif selon le nombre de formation, il comprend la formation, les tests théoriques, pratiques, la mise à disposition des machines et des locaux de formation.

Sur demande une offre forfaitaire peut être appliqué selon le type et le nombre de catégories.

En complément il sera facturé par opérateur fr. 60.00 pour la Carte ePAL ou fr. 80.00 pour la carte PAL (carte imprimée).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre en bonne santé physique et psychique, être âgé de plus de 18 ans, être titulaire d'un permis de travail, avoir **une compréhension suffisante pour lire, écrire, comprendre, parler en français.**

FORMALITES D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription individuelle doit être complétée et signée conjointement par le responsable et par l'opérateur qui fournira une photo passeport récente. L'opérateur se présentera au cours en habits de travail y compris ces **EPI (Equipement de Protection Individuel)** et muni de matériel scolaire afin de prendre des notes.

En cas d'annulation de la part du Centre pour un nombre de participants insuffisant, le cours sera simplement reporté à une date ultérieure.

